

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	18

Vote
Nombre de voix exprimées :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Marsac-sur-Don s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-six août deux mille vingt-deux et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le vingt-neuf août deux mille vingt-deux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-six août deux mille vingt-deux.

**Présents :** M. De TROGOFF Hervé, Maire, Mmes : FIOT Nathalie, SALMON Karen, DELORME Julie, MONNIER Sarah, MM : POUPARD Dominique, COUROUSSÉ Gilles, VICET Régis, ROUILLON Gérard, ROPTIN Michel, TISSOT Yves, NAËL Benoît, LE CALOCH Christian, GAIGEARD Dominique.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le : 06/09/2022

Et  
Publication ou notification du :  
06/09/2022

**Excusés :** ayant donné procuration : Mme BOURDEAU Odile à M. GAIGEARD Dominique, Mme PINSON-LERAY à M. de TROGOFF Hervé, M. JACQMIN Philippe à M. LE CALOCH Christian, Mme WEILAND Coralie à Mme SALMON Karen

**Absent :** Mme TEMPLE Aurélie

**A été nommé secrétaire :** M. GAIGEARD Dominique

### 2022\_041 - Signature du mandat de vente pour la maison de Jean-Paul MELLIER

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat exclusif de vente avec l'agence immobilière SAFTI Immobilier Nozay pour la vente de la maison de Jean-Paul Mellier, d'une surface d'environ 85 m<sup>2</sup> édifée sur un terrain de 3400 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente du bien est estimé à 180 000 € net vendeur.

Les modalités proposées par l'agence immobilière SAFTI Immobilier Nozay, Les Mernais, 44170 NOZAY, et représentée par Monsieur Morgan TREGRET, sont les suivantes :

- la durée du mandat est de 15 mois,
- le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 10 000 € TTC.

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver les modalités du mandat exclusif de vente de l'agence immobilières pré-citée relatif à la vente de la maison de Jean-Paul Mellier, d'une surface d'environ 85 m<sup>2</sup> édifée sur un terrain de 3400 m<sup>2</sup>, située 1 rue du Bas Morvel,
- d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 06/09/2022

Reçu en préfecture le 06/09/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 044-214400913-20220902-2022\_041-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 6 septembre 2022  
Le Maire,  
Hervé de TROGOFF

